

Un traitement médicamenteux connu pour plus de sécurité

Bilan comparatif des médicaments

La «réconciliation médicamenteuse» ou «bilan comparatif des médicaments» permet d'établir avec la collaboration du patient la **liste la plus exacte possible des médicaments** qu'il prend. Chaque modification apportée à cette liste que cela soit à la maison, à l'hôpital, d'un service hospitalier à l'autre, de l'hôpital à la maison ou encore au home, doit être analysée. L'analyse continue et la mise à jour de cette liste (médicaments ajoutés, modifiés ou arrêtés), apportent de nombreux bénéfices :

- une nette amélioration dans la continuité de la prise des médicaments
- une réduction des erreurs médicamenteuses
- une continuité dans la prise des médicaments
- l'ajout inutile de certains médicaments



Le bilan comparatif des médicaments fournit les renseignements permettant aux prescripteurs (médecins) de prendre des décisions adaptées au patient.

Fiche « médicaments »

Afin de permettre un bilan comparatif des médicaments efficace et éviter toute erreur, les professionnels de santé invitent les patients à toujours se munir de leur liste de médicaments. Pour vous aider dans cette démarche, il existe une fiche « médicaments » téléchargeable sur www.chmouscron.be ou à la demande auprès de l'hôtesse d'accueil.

FICHE DE MÉDICAMENTS - TRAITEMENT CHRONIQUE HABITUEL



A compléter par un professionnel de la santé

Fiche établie le/...../..... (Date)

Validée par (Nom(s)- Médecin et/ou Pharmacien)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Taille : cm

Poids : kg

Noms et numéros de téléphone

Médecin traitant : Tél :/...../.....

Pharmacie habituelle : Tél :/...../.....

Soins infirmiers à domicile : Tél :/...../.....

Personne qui s'occupe de vos médicaments : Moi Autre

Mme/M./Dr/..... Tél :/...../.....

Avez-vous déjà eu des allergies ou intolérances à un médicament ? Oui Non

Autres :

Prenez-vous un des produits suivants ?

<input type="checkbox"/> Anticoagulants	<input type="checkbox"/> Injection
<input type="checkbox"/> Somnifères	<input type="checkbox"/> Puff ou aérosol
<input type="checkbox"/> Antidouleurs (migraine,...)	<input type="checkbox"/> Sirop
<input type="checkbox"/> Anti-inflammatoires (rhumatisme)	<input type="checkbox"/> Gouttes (par voie orale, nasale, oculaire,...)
<input type="checkbox"/> Antipyrétiques	<input type="checkbox"/> Pommades
<input type="checkbox"/> Patch	<input type="checkbox"/> Autres : compléments alimentaires, homéopathie,...
<input type="checkbox"/> A base de cortisone (dans l'année qui précède et le dosage)	<input type="checkbox"/> Préparation magistrale
<input type="checkbox"/> A base d'hormone (thyroïde, contraception,...)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Spray	<input type="checkbox"/>

Merci de joindre vos autorisations de remboursement ou une copie.



► Pharmacien de référence

Le « pharmacien de référence » est le pharmacien désigné par le patient.

Quelles sont ses missions ?

- Assurer le suivi d'un traitement complexe (= combinaison de plusieurs médicaments (surtout si plus de 4 ou 5) et/ou prise de médicaments à risque (anticoagulants, antiparkinsoniens...)).
- Accompagner le patient pour le bon usage des médicaments.
- Être la personne de contact avec tous les autres prestataires de soins.

Pourquoi dois-je m'inscrire ?

Muni de votre carte d'identité, vous pouvez donner l'autorisation au pharmacien de votre choix de vous inscrire au « Dossier Pharmaceutique Partagé ». L'inscription permet aux pharmaciens et aux médecins qui vous soignent de consulter votre consommation de médicaments et de générer « un schéma de médication » pour vous aider à suivre votre traitement s'il est compliqué. Celui-ci reprend :

- Tous les médicaments (prescrits ou achetés spontanément).
- La posologie (la quantité de médicaments et l'heure à laquelle vous devez les prendre). Sans cette inscription et cet accord préalable, rien n'est possible.

Souhaitez-vous plus d'informations ? Parlez-en à votre pharmacien.

► Optez pour plus de sécurité

Lors d'une consultation, ou d'une hospitalisation, munissez-vous à chaque contact avec les médecins ou paramédicaux d'une liste à jour de tous les médicaments pris (prescrits ou non).

- En l'absence de liste, vous pouvez demander un « schéma de médication » à votre pharmacien habituel. C'est une vue d'ensemble complète, claire et fiable de vos médicaments, qui indique toutes les instructions de prise.
- Vous pouvez également vous présenter avec vos boîtes de médicaments.

